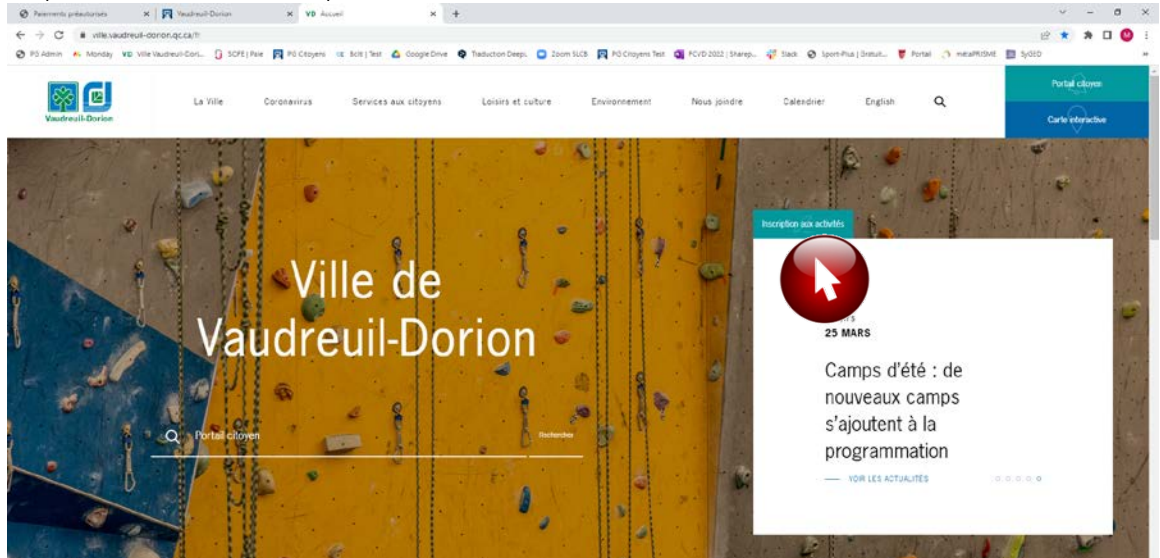


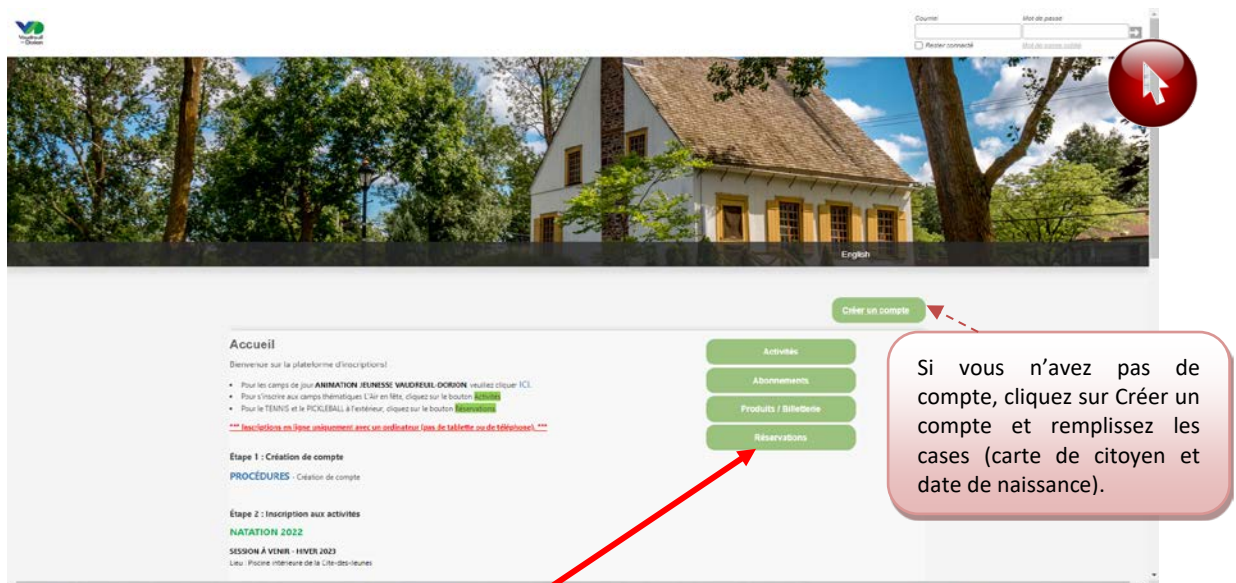
PROCÉDURE – RÉSERVATION EN LIGNE

Votre carte de citoyen valide est requise pour une réservation de salles communautaires.

1. Rendez-vous au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
2. Cliquez sur le bouton Inscription aux activités.



3. Vous serez redirigé vers la page d'accueil de votre compte. Entrez votre courriel et mot de passe. Cliquez sur la flèche pour confirmer.



4. Cliquez sur l'onglet vert **Réservations**.

5. Les principales informations concernant les réservations de salles sont indiquées. Cliquez sur l'onglet vert **Consulter les disponibilités**.

Réservations

Nouveauté : Réservation de salles maintenant disponible en ligne !

La Ville de Vaudreuil-Dorion offre plusieurs salles en location pouvant répondre à vos différents besoins pour vos activités de petite ou grande envergure.

- Délai minimum pour effectuer une réservation en ligne : 2 semaines
- Date limite pour réserver en ligne : 31 août 2023 pour toutes les salles, sauf le Pavillon Normand-Desjardins (13 mai 2023)

[Guide de location de salles](#)

[Procédure pour la réservation en ligne](#)

Pour toute question : locationsalles@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca ou 450 455-3371, option 4

6. Veuillez compléter les informations concernant la date, les heures et la salle souhaitée :

Salle communautaire	Mot clé
Pavillon Bel-Air	Bel
Pavillon Normand-Desjardins	N-D
Centre multisports André-Chagnon	CMS

Pour quelles dates désirez-vous vérifier les disponibilités?

Date : 2023-02-22

De : 11:00 à : 15:00

Cette réservation est pour

Adulte Test

Pour quel type de plateau désirez-vous effectuer une réservation?

Rechercher par mots-clés

7. Cliquez ensuite sur Rechercher

8. Sélectionnez la salle souhaitée et cliquez sur Afficher.

Vous ne pouvez sélectionner que 3 ressources parmi celles ci-dessous.

Nom	Adresse	Capacité	Détails
<input checked="" type="checkbox"/> Bel-Air - Soirées sociales	554 rue Pie-XII, Vaudreuil-Dorion, J7V 1Z8 Voir sur la carte	80	(plus de détails)

[Afficher](#)



9. Cliquez les heures souhaitées (la case deviendra orange).

À noter qu'un minimum de 4 heures doivent être sélectionnées pour poursuivre la réservation.

Accueil Mon profil Activités ▾ Abonnements ▾ Produits / Billetterie **Réservations** Mes organisations

[Précédent](#)

Aujourd'hui ◀ ▶ 22 février 2023

Bel-Air - Soirées sociales

mer. 2/22


11:00	Disponible de 11:00 à 12:00 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
12:00	Disponible de 12:00 à 13:00 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
13:00	Disponible de 13:00 à 14:00 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver
14:00	Disponible de 14:00 à 15:00 (Plus de détails) Cliquez ici pour réserver

[Confirmer la réservation](#)



10. Cliquez sur **Confirmer la réservation** pour poursuivre.

11. Veuillez lire attentivement le contrat lié à la salle sélectionnée. Cochez la case « Le client reconnaît avoir lu et compris... ». Cliquez sur Confirmer la réservation.

3 - NOTES AU CONTRAT -
3
4. Avec en votre possession votre contrat de location ainsi que vos permis, le cas échéant, ainsi que la Règle des alcool, des courses et des jeux afin de vous préparer à votre réservation.
5. Le locataire a l'obligation de remettre les lieux ainsi que le matériel dans le même état que lors de son arrivée, incluant la fermeture des fenêtres et des lumières.
6
7 - GÉNÉRALITÉS - Obligations du locataire -
8
9. Le locataire s'engage à respecter fidèlement, pendant toute la durée du contrat, chacune des obligations suivantes:
10. se conformer à tous les règlements, ordonnances et lois de toute autorité publique, fédérale, provinciale et municipale, relatifs aux lieux ou à l'usage pour lesquels les lieux sont présentement loués ou prévus;
11. maintenir l'ordre et le décorum dans et aux abords des lieux;
12. respecter l'interdiction de fumer dans tous les lieux et aux abords des lieux appartenant à la Ville (sauf dans les lieux où il est permis de fumer);
13. se procurer tous les permis et autorisations nécessaires à la réalisation de son activité;
14. ne pas sous-louer les lieux ni céder ou transférer le présent contrat ou ses droits afférents, sans l'autorisation écrite de la Ville;
15. assurer l'entière responsabilité pour tout dommage causé à des personnes ou des biens dans les lieux pendant la durée du contrat;
16. tenir la Ville indemne et prendre fait et cause pour la Ville dans toute poursuite intentée contre elle par toute personne ou pour toute réclamation de quelque nature que ce soit pour dommages causés à la personne ou aux biens ou pour objets perdus, volés ou détruits sur les lieux à moins d'une entente préalable;
17. rembourser à la Ville, sur demande, le coût des réparations effectuées, suite à des dommages causés aux lieux pendant la durée du présent contrat, de même que le coût des travaux d'entretien si le locataire n'a pas respecté ses obligations à cet égard;
18. respecter l'interdiction de tout comportement discriminatoire du genre interdit ou matériel envers les employés de la Ville;
19. respecter l'interdiction d'emporter des marchandises ou objets avant et après les heures de location des lieux;
20. respecter l'interdiction d'afficher des décorations et ou autres inscriptions sur les murs des lieux loués;
21. respecter l'interdiction d'exposer un commerce ou une affaire illicite;
22. procéder au montage et au démontage de la salle. Le temps de montage et de démontage doit être inclus dans la période d'utilisation;
23. respecter la période d'utilisation inscrite au contrat;
24. tenir le volume de la musique à 22 heures afin de respecter la qualité des voisins;
25
26 - DROITS ET RESPONSABILITÉS DE LA VILLE -
27
28. En cas de force majeure, la Ville n'est pas tenue de remettre les lieux à la disposition du locataire. Dans ce cas, le locataire ne pourra faire aucune réclamation ni exiger aucun dédommagement autre que le montant versé pour la réservation.
29. Lorsqu'un événement deviendrait prioritaire, la Ville pourra annuler une ou plusieurs périodes de location après avoir donné au locataire un avis de trois (3) jours ouvrables, et ce, moyennant une compensation en temps de location ou un remboursement du prix de location au choix du locataire.
30. Le présent contrat prend fin de plein droit sans avis ni délai, sans réclamation ni recours possible par le locataire si ce dernier fait défaut de respecter l'une ou l'autre de ses obligations énoncées au contrat.
31. Les propriétaires à la surveillance et à l'entretien exerceront leurs fonctions en tout temps à l'intérieur des lieux mis à la disposition du locataire.
32. La Ville conserve le contrôle entier des lieux loués et le locataire devra se soumettre sans délai à toute directive des employés ou dirigeants de la Ville.
33
34 - SONT INTERDITS DANS LE BÂTIMENT :
35
36. les animaux domestiques, les confettis, les chandelles ou toute flamme nue, le gaz propane, les sautins de Noël, tréteaux, les machines à fumer, la poudre au sol pour de la danse, les pièces pyrotechniques et les jeux portatifs;
37. tout jeu de billard, tennis, mini-hockey et autres activités sportives;
38. AUCUNE fibre niée permise. Les câbles électriques ne seront pas recouverts et recouverts les câbles.
39. les échanges d'argent ou de levées de fonds.
40
41 - MODALITÉS DE Paiement -
42
43. La signature du présent contrat ainsi que le paiement du coût total de la location doivent être effectués 10 jours ouvrables suivant la demande de réservation. Si le paiement n'est pas fait dans les 10 jours ouvrables, la réservation sera annulée. Pour les locations à long terme, des chèques postaux au 1er jour du mois précédant l'utilisation sont demandés.
44. En cas d'annulation par le locataire, celui-ci présente, sur simple demande de la Ville, 100 % du montant total du coût de la location si le locataire avise la Ville à moins de 45 heures ouvrables avant la date de l'événement ou 50 % du montant total du coût de location dans tout les autres cas d'annulation.
45. Pour les locations à long terme, tous les remboursements (demande ou annulation) seront traités après la dernière date d'utilisation.
46
47 - C.E. -
48
49. * Dans la semaine précédant la location, remettre un dépôt de 20 \$ en argent comptant afin de recevoir une clé aux bureaux du Service des loisirs et de la culture pour avoir accès aux lieux. Le locataire doit remettre la clé dans les 5 jours ouvrables suivant la fin de l'activité afin de récupérer le dépôt. *
03. Clé numéro _____ remise le _____ - Dépôt 20 \$ reçu par _____
01. Clé numéro _____ retournée le _____ - Dépôt 20 \$ remis par _____
 Le client reconnaît avoir lu et compris les termes et conditions générales et les a acceptés.


12. Cliquez sur Confirmer la réservation.

13. Vérifiez les informations de la réservation.

Cette réservation est pour : Adulte Test Modifier

Réservation

Votre panier est vide.

Nécessitant une approbation*

	Quantité	Article	Prix	Montant
Annuler	1	Bel-Air - Soirées sociales - mercredi le 22 février, 11:00 à 15:00	01 Location client - Sociale : 80.00 \$	80.00 \$

**Votre demande sera en attente d'approbation. Nous communiquerons avec vous pour finaliser la réservation.*

Confirmer et ajouter une autre réservation Suivant

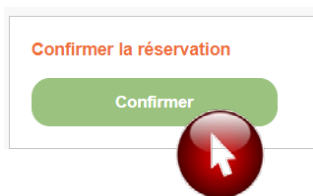
Annuler cette réservation

Pour annuler la réservation, cliquez sur [Annuler](#) ou Annuler cette réservation.

14. Lorsque tout est conforme, cliquez sur Suivant.

15. Les coordonnées de la personne à facturer non indiquées. Si tout est véridique, cliquez sur Confirmer.

Maman Exemple



L'équipe responsable des réservations de salles évaluera votre demande. Veuillez noter que VOTRE RÉSERVATION N'EST PAS OFFICIELLE. Un courriel vous sera envoyé lorsque votre demande sera traitée. *Veuillez prévoir un délai de 72 h pour un retour.*

Lorsque tout est complété, cliquez sur **Déconnexion** (en haut à droite de l'écran).

Panier d'achat
Aucun article
0.00 \$

il.com | Déconnexion

